

Votre Etablissement

Adresse : _____

B.P. _____

C.P. : _____ Ville : _____

Tel : _____._____._____._____._____._____ - Fax : _____._____._____._____._____.



CONVENTION D'ASSISTANCE PROPOSEES PAR le Cabinet C.E.G.A.

MODELE 2007



*Conseil - Evaluation -
Gestion des Assurances
161 Avenue Saint-Antoine
13015 MARSEILLE*

Tel : 04.91.51.27.57.

Fax : 04.91.51.07.12.

E-mail : bpislor@wanadoo.fr

CONVENTION

Entre :
représenté par :

Le Cabinet C.E.G.A.
Bernard PISLOR
161 Avenue Saint-Antoine
13015 MARSEILLE

et :
Représenté par :

L'Etablissement
Mme Mr le DIRECTEUR

B.P. ____

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Etablissement ci-dessus désigné nomme le Cabinet C.E.G.A. comme son Conseil dans le cadre de sa procédure de consultation des Sociétés d'Assurances.

Article 2 : Nature de la mission et prix des prestations

La mission se déroulera comme suit (après signature de la présente convention).

1^{er} Phase:

Le Cabinet C.E.G.A. remet à l'Etablissement tous les modèles de documents (C.C.A.P., C.C.T.P., Règlement de consultation, Modèle d'avis de Publication, DC8 et QUESTIONNAIRES) pour que ce dernier prépare son dossier de mise en concurrence de ses Assurances. **GRATUIT**
Tous les C.C.T.P. sont des modèles standards qui comprennent toutes les garanties nécessaires au bon fonctionnement d'un Etablissement Public de Santé quelle que soit sa taille.

Convention d'Assistance à la passation d'un marché public d'Assurances

2^e phase :

- 1) Le Cabinet C.E.G.A. procédera au contrôle du dossier de consultation constitué par l'Etablissement. **Ce contrôle est FACULTATIF.**
Le coût de ce contrôle est fixé à la somme de 150 € TTC (Rayer cette mention si nécessaire)
- 2) L'Etablissement effectuera seul de suivi de sa procédure (réponses aux Candidats, réception des offres, ouverture des plis et contrôle des pièces administratives).
- 3) Les enveloppes contenant les offres seront adressées au Cabinet C.E.G.A. en vue de la rédaction du rapport d'analyse des offres.
La rédaction du rapport d'analyse des offres sera facturé 500 € TTC par lot. Toutefois, pour l'ensemble des lots, le prix est forfaitairement fixé à la somme de 1.600 € TTC soit 400 € TTC/Lot (Pour chaque lot comprenant plus de 4 propositions, une majoration du lot concerné de 20% sera appliquée).

3^e phase :

Présentation du rapport d'analyse des offres devant les Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le coût de cette présentation est fixé forfaitairement à la somme de 250 € TTC

Les frais de déplacement seront facturés 0,625 € Kilomètre calculé sur le site MAPY Internet (Aller simple).

Article 3 : Obligations de l'Etablissement

L'Etablissement mettra à la disposition du Cabinet C.E.G.A. tous les documents nécessaires à la rédaction du rapport de présentation (DC8 + Réserves des Candidats + Modèles des Conditions Particulières prévues par l'Assureur).

Article 4 : Obligations du Cabinet C.E.G.A.

Le Cabinet C.E.G.A. s'engage à mener à bien le présent travail d'expertise en mettant à la disposition de l'Etablissement toutes ses compétences en matière d'assurances.

Article 5 : Conditions de paiements

Le paiement sera effectuée au terme de la mission confiée c'est à dire après la présentation du rapport d'analyse des offres.

Fait en deux exemplaires,

A _____ Le __/__/2007

Le DIRECTEUR,

Cabinet C.E.G.A.
Bernard PISLOR